

La gazette



DECEMBRE 2021 - N° 17

Guillestre

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

BONS DES AINÉS : La municipalité de Guillestre offre, comme l'année dernière, à tous les aînés de +65 ans, habitants en résidence principale sur la commune, **deux bons d'achat de 10€, valables dans de nombreux commerces de Guillestre**. Ils sont à récupérer à l'accueil de la mairie, en présentant **une pièce d'identité** et un justificatif de domicile, **à partir du 27 décembre**.

Le repas de début d'année est annulé pour causes de contraintes sanitaires et reporté au printemps.

Le Conseil municipal s'est réuni le **lundi 13 décembre 2021**. Les délibérations suivantes ont été débattues et votées :



• PROJETS

- **FORET COMMUNALE** : L'ONF propose, à l'occasion de la révision du schéma d'aménagement forestier communal, de mettre à jour les terrains communaux bénéficiant du régime forestier. Le projet, qui devra être soumis à la préfecture, est **d'ajouter 251 hectares** aux 2 708 soumis à la gestion de l'ONF.
- **REGIE D'EAU POTABLE** : la municipalité, après avis du comité consultatif de l'eau, a décidé **de porter le prix total du m3 d'eau à 1€ à compter du 1/01/22** (0.99€ actuellement pour 120m²), condition indispensable pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau sur les travaux d'investissement.
- **REFECTION DU RESEAU D'EAU DE SERRE MEYERE** : Afin de procéder à la rénovation des réseaux séparatifs de Serre Méyère, en collaboration avec la com com, la commune doit procéder à la demande de subventions ce qui s'avère possible maintenant que le prix total de l'eau est passé à 1€. Sur la part d'eau potable (230 220€HT), **on peut espérer 50% d'aide de l'Agence de l'Eau et du Département**.
- **RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE** : Avec le départ de la Trésorerie au 1/01/22, le réaménagement de la mairie va pouvoir s'effectuer pour assumer les nouvelles missions des services : action sociale étendue, régie de l'eau, cartes d'identité... Cette restructuration permettra d'améliorer les conditions d'accueil des publics (plus grande confidentialité, meilleure accessibilité) mais aussi les conditions de travail des agents. Ce projet est évalué à **550 000€ au total**. Afin de permettre ces travaux indispensables, **des demandes de subventions vont être faites auprès de l'Etat et du Département**.
- **OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE** : l'Etat, la Région, le Département et la commune soutiennent les projets de rénovation des logements (OPAH). **Les subventions octroyées financent en l'occurrence 68%** des dépenses de travaux envisagées ! La commune verse quant à elle 4.500€.
- **CHARTRE D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL** : Cette charte a été rédigée pour informer les commerces actuels et à venir, de façon **pédagogique et claire, des règles à respecter en matière de devantures, d'enseignes, d'aménagement possibles sur le domaine public** afin d'optimiser et d'harmoniser le paysage urbain,
- **OPPOSITION AU CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR** : La commune a décidé de ne pas classer son réseau de chaleur **afin de laisser chaque riverain de ce réseau se positionner librement et sans contrainte sur son raccordement ou non à celui-ci, en fonction de sa situation**.

• PERSONNEL

- **PARTICIPATION FINANCIERE A LA MUTUELLE SANTE DES AGENTS** : La commune va adhérer à la convention de participation santé pour les agents communaux et propose une participation employeur **modulée en fonction du niveau de rémunération des agents et de la composition familiale allant de 15 à 30€/agent/mois**.

• PATRIMOINE/FONCIER

- **SALLE HODOUL** : Le bail liant la commune au propriétaire de ce local va être **reconduit pour 3 ans**.
- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : Le montant de la redevance à payer par France Télécom à la commune pour l'occupation des voiries communales est de **3 218.17€** (2020 : 3 246.70€).

AGENDA

➤ **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant-Parent "Parent'aise" **Samedi 8 janvier** sur le thème « motricité libérée ». de **9h30-11h30** ainsi que le **Samedi 22 janvier** sur le thème de « l'allaitement » avec la Leche League.

➤ **JOURNEE DE NOEL** : Nous vous proposons un après-midi pour fêter Noël le **mardi 21 décembre**. Au programme : De **15h-17h** : le Père Noël sera présent place Albert, accompagné d'une chorale « Pop 05 » de **16h-17h**. Puis de **17h-18h30** : une **parade lumineuse** déambulera dans les rues de Guillestre.



VOEUX DE LA MUNICIPALITE

A ce jour, la date n'est pas arrêtée et dépendra de l'évolution des règles sanitaires en vigueur. Nous vous tiendrons informés.

BON A SAVOIR ...

➤ **RECRUTEMENT** : La Mairie de Guillestre recrute actuellement des animateurs et animatrices sur les périodes de vacances scolaires. Si vous êtes intéressés, faites-nous parvenir votre candidature à l'adresse : centredeloisirs@villedeguillestre.fr

➤ **DÉNEIGEMENT** : Pour que les services communaux puissent déneiger efficacement les rues, il faut que chacun pense à **déplacer son véhicule les jours de neige**. De plus, nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner dans la Grand'rue** par temps de neige et de déposer de la neige sur la chaussée.



➤ **CARTE JEUNE** : La carte jeune apporte aux jeunes de nombreux avantages et réductions. Retrouvez-les sur le site internet dans l'onglet **vie sociale / CCAS**.

➤ **PROJET TREMLIN** : Afin de redynamiser l'entrepreneuriat dans la région, le groupe Quey'Avenir a décidé d'encourager les **projets novateurs**, de création ou de développement d'entreprises et de récompenser les meilleurs. N'hésitez pas à participer à ce **concours** en remplissant le dossier à récupérer auprès de l'ACSSQ à Aiguilles. **Plus d'informations** : accueil.acssq@queyras.org - Tél : 04 92 46 82 55

➤ **URBANISME** : **A partir du 1er janvier 2022**, un nouveau service en ligne est disponible : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Il vous permet depuis votre espace personnel, **de déposer votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable** et échanger avec l'administration tout au long de son suivi. Ce portail sera accessible à l'adresse suivante : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>



6ème et dernier épisode : Pour Guillestre, en rentrant dans le Parc, y aura-t-il des obligations ?

La charte doit contenir des **orientations en matière d'urbanisation**, en tant qu'outil pour l'aménagement du territoire. La charte peut en cela s'imposer au PLU.

- **Disposer d'objectifs de qualité paysagère**, car la notion de paysages devient de plus en plus importante dans les chartes de Parc, l'Etat y est très attentif.

- **Préserver et remettre en bon état les continuités écologiques**, afin d'assurer la bonne santé de l'environnement et la bonne circulation des espèces.

- **Définir un schéma de circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux de biodiversité identifiés.**

- **Réglementer et assurer une cohérence de la signalétique, la publicité et les pré-enseignes.**

Tous ces éléments sont des **éléments d'excellence** afin d'affirmer l'exemplarité des communes et leur **volonté d'en faire des portions de territoire où l'on agit différemment qu'ailleurs**, dans le souci de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement.



FIN

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 25 janvier à 20h30 à la mairie.

La séance est publique. Contact : www.ville-guillestre.fr ou **04.92.45.04.03**